L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 MARS 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 24 MARS 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	2 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR

Par A. Brignon—A la résidence, No 280 rue Douane, près Villeré—Beaux meubles de salon de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, nattes, rideaux, abats jour, etc.

Le bill des Rivières et des Ports à la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

Il nous est impossible de laisser passer presqu'inaperçues les dépêches qui nous arrivent de Washington, à propos du bill des Rivières et des Ports, pour la prochaine année fiscale. On sait de quelle importance il est pour la Louisiane et la Nouvelle-Orléans, puisqu'il comprend les allocations relatives aux améliorations de la navigation du Mississippi, et des différents ports qui s'élèvent le long de son parcours. Que serions nous, ici, et que pourrions nous faire, sans le secours du fleuve, qui nous apporte les produits de l'Ouest, de la Grande Vallée et de nos campagnes louisianaises ? Il est donc bon que nous sachions à quoi nous en tenir sur les intentions du Congrès à ce sujet.

Sans doute, nous ne nous trouvons pas encore devant une loi : il ne s'agit que du rapport d'un comité, mais il est plus que probable que les conclusions en seront admises par la Chambre. Franchement, quand nous nous rappelons les lésineries passées de nos législateurs, à cet endroit, nous n'avons pas trop à nous plaindre des allocations proposées. Ce n'est pas un revenu que nous avons à constater, mais, plutôt, un progrès, au double point de vue des montants réclamés et de la continuité des travaux projetés, au vue de l'œuvre que l'on a entreprise et que l'on veut mener à bien.

Consciencieusement, la Vallée du Mississippi et la Louisiane, en particulier, doivent un éclatant témoignage d'estime et de reconnaissance à l'Hon. M. Blanchard. Il s'est fait de cette question, si compliquée, du Mississippi, une spécialité; il en connaît, à fond, tous les détails, et il sait, fort patriotiquement, faire tourner au profit de son pays l'expérience qu'il a acquise et l'influence dont il jouit à la Chambre.

Ce qui distingue le rapport actuel des précédents, c'est que les travaux, au lieu d'être exécutés directement par l'Etat, comme autrefois, seront confiés à des entrepreneurs, après soumissions faites et contrats passés avec le gouvernement, conformément aux recommandations et plans de la Commission du fleuve. Il doit en résulter une économie de vingt pour cent, selon l'estimation de M. Blanchard. C'est énorme. Le même montant permet ainsi de faire une plus grande somme de travail et d'arriver, plus vite, au résultat définitif.

Le bill des Rivières et des Ports s'élève à $20,700,000. En ce qui concerne le Mississippi, il engage quatre années pour une somme de travaux à répartir entre quatre exercices, jusqu'à concurrence de $16,000,000—soit $4,000,000 à dépenser, par an.

Voici comment se distribuent ces dépenses entre les deux grandes divisions du parcours du fleuve : $10,000,000 sont consacrés aux améliorations entre les passes ou les Jetées Eads et l'embouchure de l'Ohio, c'est à dire sur une longueur de 1,100 milles du cours principal. Restent 900 milles entre l'embouchure de l'Ohio et St Paul, Minnesota; $6,000,000 leur sont destinés; soit $1,500,000 par an.

Cette répartition, nous semble correcte, et la proportion, juste : elle répond aux besoins réels des deux sections et à l'importance relative des travaux à exécuter des deux côtés.

Ce qui nous frappe ensuite, c'est que les allocations grossissent à mesure que le fleuve approche de son embouchure. C'est là, en effet, que s'accumulent les dangers et que doivent grandir les mesures de sûreté contre les invasions et les ravages des eaux. Il est évident que le rempart doit être plus solide et avoir plus de force, de résistance, de l'embouchure de la Rivière Rouge aux Passes, qu'au-dessus de ce point. La somme consacrée est de $687,500, sur lesquelles $50,000 vont à l'embouchure de la Rivière Rouge; $80,000 au port de la Nouvelle Orléans; $315,000, au troisième district congressionnel.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails des sommes demandées; la liste en est trop longue; elle prendrait toute une colonne de journal. Elle renferme nous ne savons combien d'allocations, peu importantes en elles mêmes, mais fort utiles, et qui s'appliquent aux quasi innombrables cours d'eau qui coulent en tout sens, depuis l'extrémité est jusqu'à l'extrémité ouest de la Louisiane. Nous nous bornons à annoncer qu'il y a progrès réel, à tous les points de vue : non seulement parce que les montants sont plus élevés et mieux répartis, mais aussi surtout, parce que les travaux sont plus systématisés, qu'on y aperçoit distinctement une vue d'ensemble et une ferme résolution d'aller jusqu'au bout de l'œuvre, de ne s'arrêter que quand on aura atteint le but poursuivi.

Si ce qui se passe aujourd'hui avait eu lieu, il y a une quinzaine d'années, la Vallée du Mississippi serait bien autrement prospère qu'elle ne l'est. Or la Vallée du Mississippi, c'est le centre de l'Union ; c'en est la partie la plus riche, celle qui rapporte le plus grand revenu au pays, qui lui fournit les plus fortes exportations, et l'assure davantage contre les envahissements des produits de l'étranger. A tous ces titres, elle devrait prendre, chaque année, la tête du budget des dépenses.

Le Sirop de Duconge.—Ce remède bien connu et d'une valeur réelle pour la toux, les rhumes et le croup est aussi populaire que jamais. Il est infaillible et est aussi suave, aussi agréable au palais que l'ambroisie des dieux. En vente chez tous les pharmaciens, $1 00 la bouteille.

LES PAUVRES GENS.—Un drame intime chez des humbles, et dont le récit ne va pas sans un serrement de cœur.

Les époux Empès, domiciliés rue des Buchers, à Toulouse, venaient d'avoir un enfant. Très misérables, ils n'avaient pu acheter un berceau, et faisaient coucher leur fils avec eux.

Le 12 janvier au matin, on se réveillant, ils trouvèrent le pauvre petit mort; ils l'avaient étouffé durant leur sommeil.

Le docteur Guilhem, chargé par le parquet de faire l'autopsie de l'enfant, déclara qu'il avait péri par asphyxie, mais, comme il n'existait aucune trace de violence, l'idée d'un crime fut écartée.

Les époux Empès ont donc comparu simplement pour homicide par imprudence.

Le tribunal les a condamnés, chacun, à six jours de prison.

L'ÉLECTION DU 22 MARS.

Désignation de M. McEnery.

Quoique le résultat du scrutin de mardi, dans toutes les parois se de l'Etat, ne soit encore connu que d'une manière incomplète, les chiffres qui nous sont parvenus suffisent néanmoins pour ne laisser aucun doute sur l'élection de M. McEnery à une forte majorité.

Ce dernier sortant de la Nouvelle-Orléans avec une avance de onze mille voix, non seulement n'a rien à redouter de son adversaire, mais, dans l'ensemble du vote, doit le distancer de plusieurs milliers de suffrages.

La lutte est donc terminée et nous espérons que les deux factions, si divisées jusqu'à présent, abjureront leur hostilité d'hier et se réuniront sur le terrain de la conciliation.

Il est temps que cette guerre d'invectives qu'elles se sont faite depuis l'ouverture de la campagne. Respectons le candidat vaincu au même degré que le candidat vainqueur. Que M. Foster redevienne pour tous le gentleman qu'il n'a jamais cessé d'être, et que M. McEnery ne soit plus traîné sur la claie par d'impitoyables adversaires.

Ce qu'il y a de regrettable dans nos luttes politiques, c'est la haine implacable dont s'inspirent les partis. Mais cette haine heureusement est plutôt apparente que réelle; elle n'est, d'ailleurs, que momentanée; elle disparaît le lendemain de la lutte comme les brouillards du matin aux premiers rayons du soleil. On est d'abord implacable, et puis on se calme, et puis on se résigne, et on accepte enfin le fait accompli.

Les Américains sont un peuple pratique et d'un admirable bon sens.

Les champions de M. Foster accepteront sans doute eux aussi le fait accompli, et nous espérons qu'ils feront tous preuve de loyauté en votant en avril pour le candidat qu'ils viennent de combattre à outrance. Qu'il leur en coûte, nous le comprenons, mais leur parole est engagée, et on ne transige pas avec l'honneur.

Quand les chiffres de l'élection du 22 mars seront établis officiellement par les Comités réunis des anciennes factions, il ne restera plus qu'un nom devant les électeurs de l'Etat, celui de

SAMUEL DOUGLASS McENERY,

et le 19 avril ce nom deviendra celui du Gouverneur de la Louisiane.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 19 mars :

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE STE-MARIE :

La germination et la pousse ont été paralysées, cette semaine, par le froid; cependant, la canne est parfaitement immune de toute gelée. Il faut pouvoir faire une meilleure récolte que celle de l'an dernier.

O a fini de semer le maïs, et il est évident que la culture en sera considérablement augmentée, cette année.

Oaklawn a environ 1,425 acres de cannes, et 340 acres de maïs. La perspective est, jusqu'ici, splendide.

M. J. M. Burgières a, sur chacune de ses deux habitations, Florence et Cypremont, 250 acres de souches, 250 acres de plant, et 200 de maïs. Inutile de dire que tout cela vient bien. M. Burgières réussit toujours dans ses cultures; il récoltera, cette année, environ 3,500,000 livres de sucre avec ses propres cannes ; il fait, en ce moment, des arrangements, pour pouvoir faire 5,000,000 de livres. Une machine à drainer qu'il vient de se procurer, lui permet d'ajouter 100 acres nouveaux à son habitation Florence, et 40 à Cypremont.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Dans nos parages, on se plaint du froid et du manque de pluie. C'est la plainte que l'on entend, partout, dans la région sucrière.

Quant aux travaux des champs, ils sont en avance de plus d'un mois.

La Fausse Pointe a beaucoup augmenté sa culture de la canne. Depuis dix ans, au effet, la canne tend à prendre la place du coton. Cette année, surtout, la transformation est notable : sur 50 acres de coton, en 1891, il n'y aura que 10, en 1892.

Il n'y a pas encore assez d'usines centrale, pour pouvoir traiter toutes les cannes qui croissent dans les environs.

M. Adrien Gonsoulin vient de terminer une usine complète sur sa propriété Marin. Il a deux moulins à trois cylindres, un brûleur de bagasse, des bouilloires, un train de vapeur spéciaux, et un vacuum pan. Il a fait, en 1891, une assez grande quantité de sucre, pour pouvoir toucher une prime de $16,500.

Grâce aux améliorations apportées à sa sucrerie, Marin pari faire, cette année, 3,000,000 de livres de sucre. La culture de la canne y est doublée, et par suite des contrats faits avec d'autres planteurs, le tonnage pourra y être triplé.

Il y a ici beaucoup de planteurs qui vont abandonner complètement le coton et semer à la place, du maïs—ou grain qui vient très bien, dans ce pays. On peut donc en semer à force, en attendant qu'on ait assez de semence, pour faire de la canne, partout.

L'usine centrale Vida, propriété de M. J. F. Martin, a engagé la Fausse Pointe à se jeter dans la culture de la canne. Vida ne fait pas de culture; ce n'est qu'une usine, qui doit être alimentée par les planteurs, qui lui vendent leurs cannes, à la tonne.

Partout, dans les Attakapas, on veut en finir avec le coton et se lancer dans l'industrie sucrière, et s'y lanser hardiment, en grand.

Cette année, la Fausse Pointe nous donnera 1,200 acres de riz. Sur Helton, M. Ch. Conrad en a 500 acres; MM. Brown et Martin, 500; en d'autres endroits, il y en a aussi par centaines d'acres.

Le district sud de la paroisse Ibérie promet de fournir un tonnage considérable aux usines centrales. Alors on pourra encore faire des sirops sur place; mais il faudra les envoyer, par tuyaux, aux usines qui les granuleront. Déjà, M. Ed Guidry, de Patoutville, a un tuyau de six milles, qu'il fait parvenir jusqu'aux bateaux-réservoirs du bayon Teche.

Ainsi font les frères Romero, M. A. Patout et autres.

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU :

Temps magnifique, cette semaine. Plusieurs pluies bienfaisantes, qui n'ont pas interrompu les travaux des champs. On a commencé à semer le riz, bien que le sol soit encore trop froid pour la végétation.

On ne sèmera pas beaucoup, tant que l'on ne sera pas assuré d'un temps chaud. Personne, jusqu'ici, n'a hasardé plus de 20 à 30 acres.

Le Lac Arthur semble attirer, maintenant, toutes les attentions, beaucoup plus, que les autres localités de la paroisse. C'est là, paraît-il, que sera le centre de la culture du riz, si les fermiers continuent à y affluer. Il y a en de nombreux achats de terrains, cet hiver, et tout récemment encore, il s'est fait de fortes ventes.

MM. J. D. Broussard, J. Benoit et F. P. Gibbs, du Lac Arthur, vont établir de puissantes pompes, ce printemps, dans le Lac, en vue d'irriguer des centaines d'acres, que l'on s'apprête à semer.

MM. F. W. Williams et Winfree en font autant. Ces messieurs sont établis sur le bayon Lacassine, au sud-ouest de Lac Arthur; ils y ont loué des centaines d'acres, qu'ils veulent ensemencer en riz.

M. J. P. Greydon a acheté une charrue à vapeur, pour pouvoir retourner 700 acres et y semer du riz.

Au nord de Jennings, on laboure 200 acres pour y cultiver le riz. C'est un homme du Nord qui a acheté le terrain—plus de 300 acres—toujours pour y semer du riz.

Le Dr Leonard et M. A. V. Shafer, de Lac Arthur, ont acheté des machines et des pompes, en vue de la même culture.

M. H. E. Jones, de la station Iowa, a de puissants attelages sur sa ferme. Dans trois semaines, il aura 800 acres, prêts à être ensemencés.

Il est arrivé, récemment, à Jennings, 4 immenses pompes Menge; elles sont destinées à des cultivateurs de Lac Arthur, qui connaissent leur métier, et sont enchantés de leur acquisition.

M. F. B. Cutting, de Jennings, a 400 acres de terres prêtes aussi à être ensemencées. Il a fait couper 100 cordes de bois, pour faire marcher ses machines à vapeur. Ses pompes sont puissantes; il les a mises en fonction, la saison dernière, et il pourra fournir de l'eau à ses voisins, en outre des 500 acres, qu'il cultive lui-même.

Les frères Viterbo, de Lac Arthur, se préparent à semer 500 acres. Ils irrigueront leurs terres, avec une forte pompe Menge.

Poudre à Pâtisserie.

Opinions antérieures à son sujet.

Le "Scientific American," le "Sanitary Era," le Bureau de Santé d'Indianapolis, le Commissaire préposé à l'examen des aliments dans le Wisconsin et nombre d'autres personnes qui ont fait de récentes analyses, ont condamné l'usage de l'alun et de l'ammoniaque dans une poudre à pâtisserie qui, disent-ils sont nuisibles à la santé ; et, de temps à autres ils ont publié des listes signalant à l'attention publique les poudres diverses contenant de ces ingrédiens.

Il paraît que du nombre des fabricants, il s'en trouve qui ont l'honnêteté ou le bon sens d'en préparer de poudres pures, pressentant que si leurs gains sont relativement minimes, il en doit résulter une plus grande vente et, conséquemment, un bénéfice réel. En consultant les faits, on est contraint d'arriver à la conclusion que la "Crème de Tartre" est à peu près la seule poudre en laquelle il puisse être placée quelque confiance, à moins qu'on veuille être "drogué" tous les jours.

Quelques unes des poudres qui sont le plus vantées, au sujet desquelles il se fait le plus de réclame, avec l'aide des "Chimistes du Gouvernement" et d'autres témoignages faux sont précisément celles qui contiennent l'une ou l'autre de ces impuretés.

Le Pape et Mgr Ireland.

Le *Moniteur de Rome* vient de publier sur "Mgr Ireland et ses détracteurs" un article d'ordre tout inspiré, destiné à un grand retentissement en Amérique et en Europe. Prenant prétexte des attaques dirigées par la *Nouvelle Presse libre* et le *Courrier de Naples* contre l'illustre évêque de Saint-Paul de Minnesota, que ces journaux représentent comme un adversaire du pouvoir temporel et en opposition directe, personnelle avec les idées de Léon XIII, il rappelle les nombreux témoignages de dévouement des évêques américains à l'égard de la Papauté, et fait un long exposé de la politique religieuse du Saint Siège aux Etats Unis. Depuis que, sur les instances du cardinal Gibbons, Léon XIII a refusé de condamner les Chevaliers du travail, il a donné, plus d'une fois, des marques éclatantes de son attachement à la cause des ouvriers des deux mondes, et de son approbation à la direction imprimée par le clergé des Etats-Unis au mouvement catholique. Jamais, toutefois, les évêques américains n'a été l'objet d'une manifestation aussi enthousiaste que celle du *Moniteur de Rome*.

Mgr Ireland, dit l'organe officieux du Vatican—est un des admirateurs les plus dociles de l'œuvre de tempérance, de pacification de Léon XIII ; il appartient par toutes les fibres de son cœur et de son intelligence à l'école du pontife romain; toute sa vie a été consacrée à mettre une force populaire au service des projets de Léon XIII. "Etendre l'influence de l'Eglise, en profitant des conditions de notre époque; poursuivre la grande tradition catholique; adapter l'épouvantable vitalité du catholicisme aux besoins nouveaux; faire œuvre d'apôtre et d'évangélisateur; placer la religion au dessus des partis politiques; unir et non diviser; rapprocher et point séparer; inoculer à la jeunes République américaine la sève chrétienne et lui communiquer l'influence du Saint-Siège et de l'Eglise, comme Léon XIII s'efforce de le faire en France : voilà l'idéal de cet homme d'action." Or, pour les ennemis du Saint-Siège, continue le *Moniteur de Rome*, tout ce qui tend à rehausser, à fortifier l'autorité pontificale doit être décrié et tourné en dérision. Ils voudraient rendre suspecte, briser l'influence prépondérante qui, en faisant la puissance catholique sur le nouveau continent ; ils voudraient pouvoir crier : "Rome est une force rétrograde ; elle ne peut souffrir la lumière et la vie." Mais tous leurs efforts se brisent contre la volonté ferme et impérieuse du Pape ou auxiliaire incomparable qu'ils mais on n'y réussira." Ainsi conclut le *Moniteur de Rome*. Et il ajoute que, sollicité par les Etats-Unis, le Saint-Siège a promis de participer à l'Exposition universelle de Chicago. On ne saurait être plus net. Après la parole, l'action. Les preuves d'attachement du Saint-Siège à la démocratie américaine seront certainement appréciées à leur valeur aux Etats Unis, et M. Ireland puisera, dans des encouragements si fermes, une force nouvelle pour continuer l'apostolat qui lui a valu d'être appelé une des gloires les plus pures et les plus rayonnantes du Catholicisme.

La coloration des fleurs.

Tout le monde connaît les œillets blancs, jaunes, panachés, rouges; on n'avait jamais vu d'œillets verts. Il y a, paraît il, des œillets verts depuis quelque temps. On en a déballé quelques boîtes aux Halles de Paris.

Les neuts nouvelles ont été payées jusqu'à deux francs chacune. La police, croyant à une supercherie, les saisit, et on les envoya au laboratoire municipal.

Ce chimiste reconnaît bientôt que les fleurs, coté, en effet, colorées artificiellement, et il découvre ensuite que c'est en baignant dans une matière colorante les tiges des fleurs fraîchement coupées que l'on a obtenu la nuance verte : la matière colorante monta, par capillarité, dans la tige, où elle se trouva réduite, et elle se réoxyde au contact de l'air en arrivant dans les pétales. Tel est l'énoncé du problème que M. Girard trouve confirmé par ce fait que les parties de la fleur exposées à l'air se trouvent seules colorées. La fleur conserve son arome.

Quel chimiste a découvert ce phénomène ? C'est une simple ouvrière en fleurs artificielles.

Un jour, elle versa, par mégarde, dans un vase où trempaient des tiges d'œillets blancs, la matière dont elle se servait pour teindre en vert des corolles de rose. Elle remarqua que ses œillets, perdant leur blancheur, prenaient, peu à peu, une couleur verte. Ce fut l'origine des œillets verts.

Aujourd'hui, l'on colore aussi les narcisses et les lilas blancs. Pour que le résultat soit complet, la tige doit baigner quarante-huit heures dans la solution colorante, et il faut y pratiquer quelques entailles, afin que le liquide la pénètre plus vite.

Cette coloration est inoffensive. M. Gérard a répété l'expérience dans son laboratoire, paraît-il. Les couleurs employées sont encore peu nombreuses; le vert, le violet et le rose. Le vert s'obtient au moyen du vert brillant tétraethyldiamidotriphenylcarbinol ; le violet, avec le violet de méthyle ou violet de Paris ; le rose, avec la fuchsine ou chlorhydrate de rosaniline. Un bleu verdâtre peut aussi être obtenu par l'emploi du tétraméthylparadiamidophenylorthoxibénzylméthane.

M. Girard se propose de faire de nombreuses expériences.

Il veut injecter les substances expérimentées dans les plants mêmes des fleurs, lorsqu'ils sont en terre et très vivaces. Le directeur du laboratoire municipal de Paris estime que les fleurs se coloreront comme dans le cas du bain ordinaire.

A propos de l'Alsace-Lorraine.

On lit, dans le *Journal des Débats* :

Un de nos confrères, poussé par cette fureur du repertage dont les excès sont si fréquents et souvent si malencontreux, vient de prendre une initiative qui ne lui vaudra pas beaucoup de félicitations. Il a cerit à un certain nombre d'Allemands plus ou moins célèbres, jurisconsultes, économistes ou simples auteurs dramatiques, pour leur demander ce qu'ils penseraient d'un échange de l'Alsace-Lorraine contre le Tonkin ou tout autre colonie française, par exemple Madagascar, qu'il prend hardiment pour une de nos colonies. Les réponses ont été ce quelles pouvaient être ; la lecture en est des plus pénibles, et nous aurions eu gré au journal en question d'avoir épargné cette souffrance à notre patriotisme. Il est des plaies auxquelles le mieux est de ne pas toucher ; il ne faut, du moins, y porter qu'une main très délicate. Nous n'aurions pas cru que l'idée pût venir à un Français, vingt et un ans après la guerre, de causer familièrement avec des Français sur l'Alsace-Lorraine et sur une éventualité de leur restitution. Si nous avions besoin d'une leçon, il faut espérer que celle-ci suffira. Nul ne peut dire ce que l'avenir réserve, et c'est un effort à la fois vain et puéril, tant de ce côté ci des Vosges que de l'autre, de vouloir en deviner le secret. Bien des choses qui paraissent impossibles peuvent cesser de l'être ; bien des imaginations qui semblent chimériques peuvent se réaliser, mais, assurément, le moyen qui a été employé de poser et d'agiter d'aussi redoutables problèmes, est, à coup sûr, le moins propre à en préparer ni à en avancer la solution. Un grand patriote a dit qu'il fallait penser toujours à ces questions et n'en parler jamais ; peut-être exagérait-il, mais il y a, en tout cas, une manière d'en parler qui ferait croire qu'on n'y a jamais sérieusement, profondément, et douloureusement pensé.

UN DÉTECTIVE PEU COMMUN.—Un fait incroyable s'est passé, récemment, boulevard de la Gare, à Paris.

Un malfaiteur a été capturé par un chien.

Claude Petit, ouvrier à la raffinerie Say, habite dans un hôtel meublé tenu par le sieur François Savinel, au 137 du boulevard.

Il rentrait chez lui à neuf heures du soir, ayant terminé sa journée.

A peine était-il ouvert la porte de la chambre, qu'un malfaiteur, qui y avait pénétré à l'aide de fausses clés, l'envoya, d'un coup de tête, rouler à terre, et lui passa sur le corps.

Aux cris : "Au voleur !" qui retentirent, Savinel sortit de son débit au rez-de-chaussée, mais trop tard pour arrêter le malfaiteur, qui venait de filer devant lui.

Aidé de Petit et de quelques consommateurs, il se mit à la poursuite du voleur qui gagnait une avance considérable.

Savinel possède un magnifique dogue tigré de forte taille, qui, comprenant le but de la chasse, s'élança avec les pour suivants qu'il eut bientôt devancés.

Il bondit sur le malfaiteur, qui, sentant les crocs pénétrer dans la chair, poussa un rugissement de douleur, et s'arrêta.

Il fallut l'intervention de son maître pour que le brave chien lâchât prise.

L'arrivée quelque deux agents permit de mener au commissariat de M. Bolot le cambrioleur piteux. On a retrouvé sur lui la petite somme qu'il avait volée.

C'est un nommé Pittanchet (Paul), dit "la Pitance," âgé de vingt-six ans. Il demeure 187, rue du Château-des-Rentiers. Il a déjà, malfaiteur endurci, subi treize condamnations.

L'enfant terrible.—Les souffrances de l'enfant sont prévenues et la santé et le repos de la mère sont assurés en faisant usage de sirop de dentition Delabarre lorsque l'enfant fait les dents. Quelques gouttes frottées sur les gencives amènent invariablement du soulagement. 60 cents pour 200 doses.

TÉLÉPHONE ..... 479.

F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Memparis,
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1an

Association de Bienfaisance Nouvelle Lusitanie—Cols, Dauphine et Champs Elysées—Nlle-Orléans. 24 mars 1892.—Les membres du dit Association sont requis de se réunir à la salle de l'association (avec insignes) ce jeudi, 24 mars, à 3 heures p. m. pour assister aux funérailles du défunt membre GOLOGERO DIHETTA.
Par ordre
J. CUSIMANO Grand Marshal.
Approuvé. L. CIPRIANI, Président.
E. SANDER, Secrétaire Archiviste.
24 mars—1f

SERVICE FUNÈBRE.
Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale, jeudi, 24 mars, à 8½ heures du matin pour le repos de l'âme de JEAN FRANÇOIS SCHWEITZER. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.
23 mars—2en mar jeu ss 24

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
Seul Agent,
129 rue Royale, coin Toulouse.
4 juil—

$500 de Récompense!
Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions ci-suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez M. KUMM, No 11 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lac. 1es set—1an Ve01

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.—No 104 rue du Canal.—Nouvelle Orléans, 19 mars 1892.—L'élection annuelle de directeurs, qui devrait servir pour le terme prochain, aura lieu au bureau de cette compagnie, LUNDI, 4 avril prochain, de 11 A. M. à 2 P. M.
J. MONTREUIL,
Secrétaire.
20 mars—2f dim mar merp

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladie de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularité promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies
Prix : $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 253 rée du Canal
1de le Dépôt du Fort Espagnol
19 déc 91—1 an

Germania Savings Bank.—Nouvelle-Orléans, 9 mars 1892.—A une Assemblée du Bureau de la Direction tenue ce jour, par un vote unanime M. J. Hasslinger a été élu Président en place de M. H. Zeberkiew, décédé; M. J. E. Morlih a été élu Vice-Président, et M. F. M. Ziegler a été élu Directeur.
G. A. BLAFFER, Calcaier.
10 mars—

Semence de riz! Semence de riz!
CHOIX HONDURAS ET CAROLINE.
—A VENDRE AU—
Planters Rice Mill, 62 rue Decatur.
26 fév—1m

AVIS D'ELECTION.
Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Nouvelle Orléans, 17 mars 1892.
EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté du 26 février 1892 ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'avril 1892 savoir :
Le Mardi, 19 Avril, A. D. 1892,
De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir :
1° Mettre les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ci après désignés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir :
Sénateurs,
Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards de la ville de Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans et des paroisses St Bernard et Plaquemines.
Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième, du Cinquième, du Sixième et du Septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.
Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.
Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite) de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.
Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.
Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième et du Quatorzième, du Seizième et du Dix septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.
Représentants.
Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.
Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.
Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.
Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.
Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.
Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.
Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.
Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.
Neuvième District Représentatif Neuvième ward—Deux Représentants.
Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.
Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.
Douzième District Représentatif, Douzième ward Un Représentant.
Treizième District Représentatif Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix septième wards—Un Représentant.
Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.
2° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, un Juge de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier et un Constable pour chacune des Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, un Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier pour la Cour d'Ordre de District, un Greffier pour la Cour d'Appel de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Enregistreur des Transfères de Propriété et un Annonceur des Hypothèques, tous pour le terme de quatre années.
3° Et attendu que l'Assemblée Générale, à sa dernière session régulière tenue en 1890, a proposé certains amendements à la Constitution de cet Etat, lesquels en vertu des dispositions de l'Article 250 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Attendu que ces amendements ont été indiqués distinctement et pleinement dans une proclamation officielle du Secrétaire d'Etat publiée dans chaque paroisse de cet Etat à laquelle il est référé et sont présentés aux électeurs qualifiés de l'Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.
Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur ladite amendements proposés, comme suit :
Premier Amendement proposé.
BILL DU SENAT No 110.
Résolution conjointe proposant un amendement à la Constitution pourvoyant à la conversion de la dette capitalisée de la Ville de la Nouvelle Orléans sauf que les bons à prime, ou bons de quatre pour cent pourvoyant à une taxe spéciale de un pour cent pour le paiement de la dite capitalisée de la ville et exemptant les dits bons de quatre pour cent de toute taxe, et de plus autorisant ladite ville à emonter et payer telles réclamations non soldées du Conseil de Direction des Ecoles des dites ville et paroisse, qui seraient trouvées être équitablement dues par les dits bons, approuvée le 8 juillet 1890.
Tous les électeurs votant à la dite élection pour le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots : "Pour l'amendement à la Dette de la Ville de la Nouvelle Orléans" et tous les électeurs votant à la dite élection contre le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots : "Contre l'amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle Orléans."
Second Amendement proposé.
RESOLUTION CONJOINTE DE LA CHAMBRE No 21
Proposant de soumettre aux électeurs de l'Etat un amendement à l'article deux cent quatre-vingt neuf de la Constitution de 1879, relatif à l'Instruction Publique.
Tous électeurs qui désirent voter pour ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots : "Pour l'amendement à l'Article 229 de la Constitution", et tous électeurs qui désirent voter contre ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots : "Contre l'amendement à l'Article 229 de la Constitution."
Troisième Amendement proposé.
BILL DE LA CHAMBRE No 214.
"Un Acte pourvoyant à la soumission aux électeurs de l'Etat pour son adoption ou son rejet, un amendement de la Constitution de l'Etat en y insérant un article sur les Loyées, les Ecoles, les Charités, les Pensions du Drainage, les Loteries et le Fonds Général."
Tous électeurs qui désireront voter pour le dit amendement, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots : "Pour l'amendement des Loyées, des Ecoles, des Charités, des Pensions du Drainage, des Loteries et du Fonds Général", et tous électeurs qui désireront voter à ladite élection contre le dit amendement, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots : "Contre l'amendement du Loyées, des Ecoles, des Charités des Pensions du Drainage, des Loteries et du Fonds Général."
Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 53 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,
Mardi, 19 avril, A. D. 1892,
ce qui a dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril, de sept heures du matin à six heures de l'après midi, dans la ville de la Nlle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la ville de la Nlle-Orléans, pour élire tous les officiers et personnes mentionnés et pour recueillir le vote des électeurs de la dite ville et paroisse sur les amendements ci dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat à leur session régulière de 1890, et sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle qui en a été le secrétaire d'Etat et qui a été donnée promulguée, ainsi que l'ordonne la Constitution.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio returning officer de la paroisse d'Orléans.
19 mars—au 19 avril

Pilules contre-stimulantes de RASORI.
Le célèbre remède italien
Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.
Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation ; elles guérissent toutes les affections du foie, de l'estomac, de l'intestin, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système.